



ASIE/PAKISTAN - Bilan de la Commission Justice et Paix : neuf lieux de culte détruits en 2012

Lahore (Agence Fides) – Neuf lieux de culte ont été endommagés, détruits ou saccagés au Pakistan au cours de l'année 2012. Dans la liste, figurent cinq églises et trois temples hindous ainsi qu'une mosquée de la secte islamique des Ahmadis, c'est-à-dire des lieux sacrés appartenant aux minorités religieuses. Ce qui indique une tendance préoccupante à la violence contre les minorités dans le pays. C'est ce qu'affirme la Commission Justice et Paix de la Conférence épiscopale du Pakistan qui rend publics ces données dans une note envoyée à l'Agence Fides, faisant remarquer que le nombre de lieux de culte des minorités religieuses ayant fait l'objet d'actes de vandalisme au cours des quatre dernières années est de 27. La Commission signale également des cas d'occupation forcée de terrains destinés à des lieux de culte ou d'espaces existants ainsi que des homicides de personnes engagées dans la construction de lieux de culte.

En 2012, trois églises du Sindh, une sise à Mardan et une à Faisalabad (au Pendjab) ont été attaquées alors que les temples hindous ont été détruits à Karachi et à Peshawar, la mosquée des Ahmadis l'étant été quant à elle à Kharian, au Pendjab. Les auteurs de ces actes sont tous « des hommes non identifiés » à l'exception des auteurs de la destruction du lieu de culte des Ahmadis, ce dernier ayant été démoli par la police du Pendjab.

Les racines de tels actes se trouvent dans « un mélange de carence de bon gouvernement, de connivence et de peur » de la part de l'Etat. En effet, bien que la Constitution du pays défende les minorités et garantisse l'égalité des droits, l'action pénale est souvent faible lorsque les lieux de culte des minorités font l'objet d'attaques.

Selon les avocats, malgré des dispositions claires en matière de procédure pénale, la loi est faiblement appliquée et le manque de volonté politique en ce qui concerne la sauvegarde des droits des minorités génère l'impunité.

Selon Peter Jacob, Directeur de la Commission Justice et Paix, les attaques contre les minorités pourront s'arrêter seulement si le Pakistan adopte une loi spécifique portant sur la violence à l'encontre des minorités, sur le modèle de celle qui existe en vue de la protection des femmes. « C'est là le seul chemin possible » affirme Jacob. (PA) (Agence Fides 21/12/2012)